

Romans, le 10 février 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le « Permis de végétaliser » revient au printemps

Du 1^{er} mars au 30 juin 2026, la Ville de Romans invite ses habitants à fleurir leurs rues et à participer activement à la biodiversité urbaine, grâce au « Permis de végétaliser ».



À Romans, la ville se cultive... littéralement. Après deux éditions réussies, le « Permis de végétaliser » revient au printemps, offrant à chacun la possibilité d'apporter sa touche de verdure au cœur du tissu urbain. Au pied des immeubles ou des commerces, le long des façades ou autour d'arbres existants, fleurs et arbustes trouvent leur place pour embellir le quotidien et accueillir la faune urbaine.

Mais végétaliser, ce n'est pas planter au hasard. Le choix des emplacements doit garantir la sécurité et l'accessibilité de tous. Par ailleurs, chaque essence doit être choisie pour sa résistance au froid, à la sécheresse, aux maladies et pour sa capacité à s'épanouir dans le contexte urbain. La Ville propose ainsi une palette de trente plantes adaptées, garantissant des projets durables et harmonieux.

Au-delà de l'esthétique, cette initiative participe au bien-être collectif : des îlots de fraîcheur en été, des refuges pour les pollinisateurs, des rues plus vivantes et des rencontres entre voisins.

La Ville accompagne chaque projet, fournit les végétaux et prodigue conseils et aménagements pour assurer la réussite de chaque plantation.

Pour obtenir votre permis, il suffit d'imaginer votre projet (emplacements, types de plants souhaités), de remplir le formulaire de demande en ligne sur le site de la Ville (ville-romans.fr) ou de le déposer à l'accueil de Mairie [+], rue du Capitaine-Bozambo.

Petite précision, en tant que jardinier volontaire, vous vous engagez à assurer l'entretien courant (arrosage, désherbage manuel, sans produits chimiques).